

PLAN LOCAL D'URBANISME



2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	26/11/09	14/12/12	

Le Maire,
Laurent BOUILLE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



ORIENTATION 1

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ORIENTATION 2

RÉAMÉNAGER LE BOURG ET LES VILLAGES

ORIENTATION 3

PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LE TISSU ÉCONOMIQUE COMMUNAL

ORIENTATION 4

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le contexte démographique dans lequel se positionne la commune de SONNAC est caractérisé par le regain démographique de son territoire communautaire. Malgré une baisse de la population communale, 10 constructions ont été réalisées entre 2000 et 2010.

Accompagner la croissance démographique constitue, pour les élus de SONNAC, la pierre angulaire de leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Cette orientation a en effet constitué le creuset d'une démarche transversale qui a mis en évidence trois objectifs :

- *Maintenir la cohésion sociale existante*
- *Accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants*
- *Développer le lien social et la mixité intergénérationnelle*

Pour atteindre ces objectifs, les élus souhaitent mettre en œuvre une politique d'habitat équilibrée. Une attention particulière est portée à la problématique des logements vacants, au maintien sur le territoire communal des personnes âgées ainsi qu'aux besoins et aspirations des jeunes ménages de manière à garantir le renouvellement de la population et à conforter les effectifs de l'école.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de SONNAC affiche également l'ambition d'accueillir 560 habitants à horizon 2030 en limitant les ouvertures à l'urbanisation à une superficie voisine de 4 hectares pour l'habitat, cela dans le double objectif de préserver le cadre de vie rural et les espaces agricoles.

Cette orientation implique :

- d'ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation principalement au niveau du bourg et du village de les Vignes :
 - en encadrant l'évolution de l'habitat diffus sur le territoire communal en privilégiant la construction des espaces interstitiels
 - dans un rapport de proximité avec les services, les commerces et les équipements publics
 - pour favoriser la gestion et le développement des différents réseaux : eau, électricité, communications numériques...
 - pour limiter les déplacements et donc réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - en intégrant les opérations d'aménagement dans le tissu urbain existant
 - en tenant compte des zones inondables
 - en privilégiant des petits programmes de construction pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et l'insertion paysagère des nouvelles constructions
- de mettre en œuvre une politique tournée vers l'accueil :
 - en constituant des réserves foncières, nécessaire au développement de l'habitat sur le long terme
 - par la mise en place du Droit de Préemption Urbain pour mettre en place une politique foncière sur le territoire communal

- par l'intégration, dans le règlement du PLU, de mesure facilitant la réhabilitation ou le changement de destination du bâti existant
- de prendre en compte la morphologie urbaine existante :
 - en définissant des Orientations d'Aménagement et de Programmation propres à insérer les secteurs ouverts à l'urbanisation dans la trame urbaine environnante et faciliter l'intégration paysagère des nouvelles constructions
 - en hiérarchisant l'ouverture à l'urbanisation des futures zones d'habitat pour maîtriser la croissance urbaine et démographique
- de favoriser la constructions de maisons ou d'installations écologiques en autorisant les projets liés à la production d'énergies renouvelables et à l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement d'une manière générale
- de favoriser la mixité sociale au sein des opérations d'aménagement par le développement de l'accession à la propriété et d'une offre locative
- de prendre en compte les différents risques : inondation....

RÉAMÉNAGER LE BOURG ET LES VILLAGES

Le maintien de la cohésion sociale, la lutte contre l'isolement des personnes âgées et/ou en difficulté et l'intégration des nouveaux habitants sont autant d'objectifs que les élus de SONNAC ont également souhaité mettre en avant dans les projets de réaménagement du bourg et les villages.

L'ambition est de pérenniser et de faciliter le développement de la solidarité communale entre anciens et nouveaux habitants, entre jeunes et personnes âgées.

Pour traduire cette volonté, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de SONNAC s'appuie sur l'amélioration de l'accessibilité et la requalification des équipements et services publics existants, sur le traitement paysager des aménagements urbains ainsi que sur le développement des équipements publics.

Cette orientation implique :

- d'assurer le maintien et le développement des équipements et des espaces publics :
 - en valorisant les équipements publics existants
 - en maintenant des espaces de respiration au sein du bâti
 - en développant de nouveaux espaces publics, propices au développement du lien social
 - en assurant le traitement paysager des aménagements urbains et notamment au niveau des entrées de ville
 - en soutenant et développant les structures associatives
 - en préservant et valorisant les lieux d'accueil des manifestations
 - en réhabilitant de l'ancienne école de « Les Vignes » en salle associative
 - en requalifiant le pôle école-mairie
- de redéfinir la gestion des déplacements et de l'accessibilité :
 - en sécurisant la traversée et les déplacements piétons au sein du bourg et des villages
 - en accompagnant les réflexions de la Communauté de Communes sur l'accessibilité des lieux et espaces publics aux personnes handicapées et à mobilité réduite
 - en redéfinissant les lieux de stationnement autour des commerces et services de proximité ainsi qu'au niveau du pôle école-mairie
 - par la création et la valorisation de cheminements piétons et de pistes cyclables liant zones d'habitat, équipements et espace publics, commerces et services de proximité
 - par le traitement paysager des entrées de villes associé à des dispositifs limitant la vitesse des véhicules pour sécuriser la traversée du bourg et des villages

PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LE TISSU ÉCONOMIQUE COMMUNAL

Les petites et moyennes entreprises sont bien représentées sur le territoire communal. Signe qui ne trompe pas, la part d'actifs travaillant et résidant sur le territoire communal est supérieure à 40%.

La préservation et le développement de ce tissu économique constitue par conséquent un axe fort du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de SONNAC. L'ambition est tout à la fois de faciliter le maintien des commerces et artisans présents, d'encourager l'implantation d'entreprises.

En outre, la préservation de l'activité agricole et viticole constitue un autre point fort du projet communal. Dans cet esprit, une attention toute particulière sera portée aux possibilités d'extension et de diversification des exploitations agricoles pour pérenniser leurs activités.

Cette orientation implique :

- de conforter le tissu d'artisans-commerçants présent sur le territoire communal
- d'encourager l'implantation d'activité économique
- de permettre le développement de commerces en zone urbaine, en mixité avec l'habitat
- de préserver les services et commerces de proximité, vecteur d'attractivité territoriale indéniable
- d'accueillir de nouveaux commerces en entrée de bourg
- de permettre le développement économique des activités agricoles
 - en intégrant les perspectives d'évolution des sièges d'exploitation agricole dans le projet d'aménagement
 - en maintenant une distance raisonnable entre les bâtiments agricoles et les nouvelles habitations
 - en protégeant les terres agricoles et donc, en réduisant la surface des terrains constructible
 - en limitant l'extension urbaine sur les hameaux à l'enveloppe urbaine existante

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

La richesse patrimoniale de SONNAC est le reflet des rapports entre l'Homme et son territoire au travers de ses activités et de son Histoire. Cette richesse constitue un des piliers de l'identité collective de la commune et doit par conséquent être préservée et valorisée.

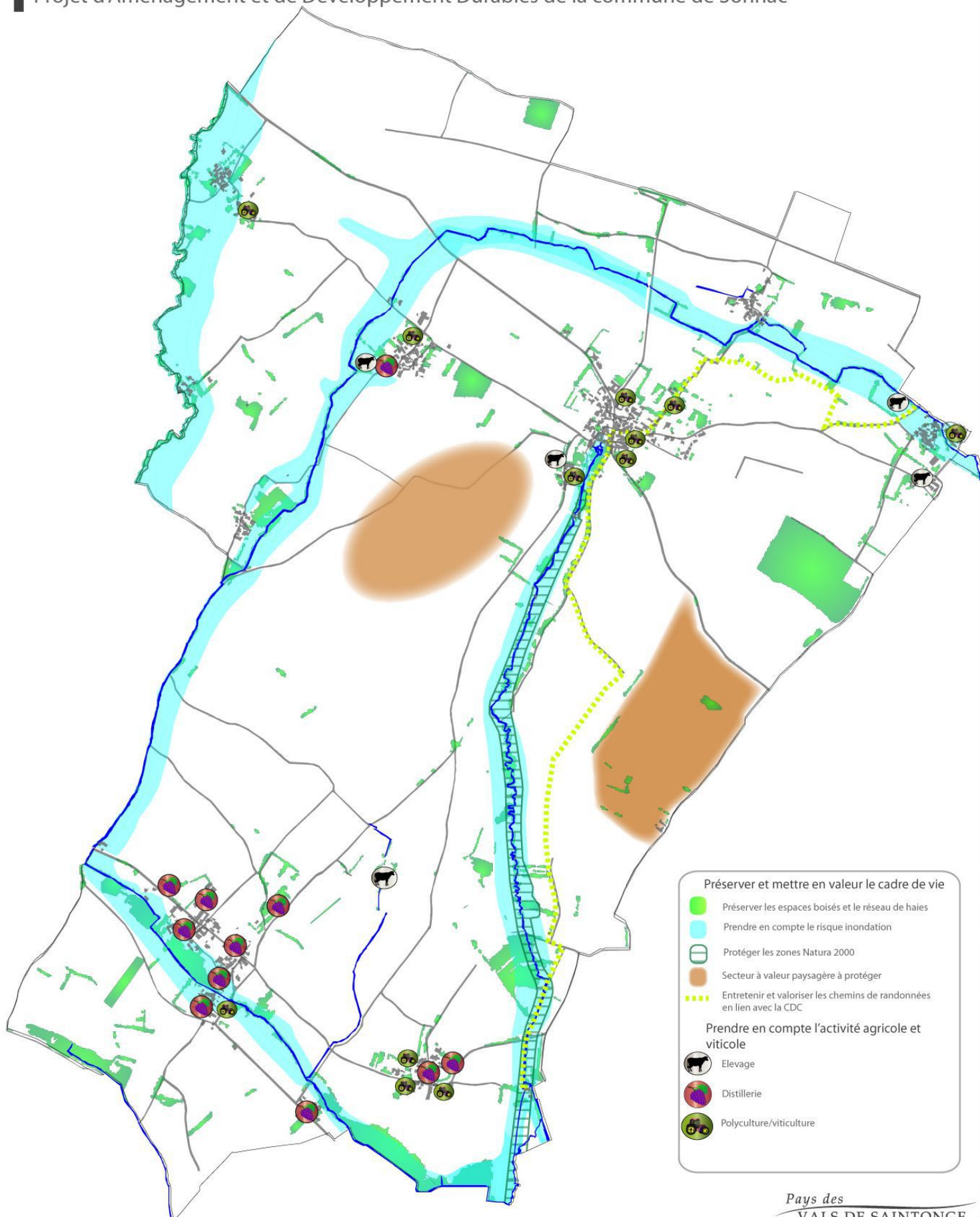
La qualité du cadre de vie de SONNAC résulte également d'un environnement varié, induit notamment par la présence plusieurs cours d'eau. Le Briou, la Sonnoire et la Soloire intègrent en outre deux sites Natura 2000. Ces sites marquent la présence, sur le territoire communal, d'écosystèmes riches et variés.

Conscient de la valeur esthétique, écologique et sociale de ces espaces naturels, les élus de la commune souhaite s'inscrire à la fois dans une démarche de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel sonnacais.

Cette orientation implique :

- de limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques naturels
- de créer et préserver une Trame Verte et Bleue et donc, de préserver et de valoriser les continuités écologiques
- de préserver et de valoriser les milieux humides et les cours d'eau en zone naturelle
- de préserver les sites Natura 2000 de « la vallée de l'Antenne » et de « la Vallée de la Charente, entre Cognac et Angoulême »
- de protéger l'ensemble des zones boisées ainsi que les talus et les linéaires de haies
- de préserver et mettre en valeur les éléments importants du patrimoine
 - en confortant l'identité rurale des hameaux
 - en maîtrisant l'urbanisation des hameaux pour conserver leur caractère identitaire
 - en préservant le caractère des constructions ayant une architecture remarquable
- de maintenir les perceptions paysagères vers les espaces agricoles
- de protéger les paysages et de favoriser la découverte des espaces naturels remarquables de la commune :
 - par l'identification des points de vue remarquable de la commune notamment au Sud-Est et Sud-Ouest du bourg, pour préserver les vues en direction des espaces agricoles et viticoles
 - par la création de zones « tampon » entre les zones urbaines et les zones agricoles sous forme de haies d'essences locales
 - par la création d'une aire de pique-nique et de loisirs au Sud du bourg
- d'entretenir et de valoriser un chemin de randonnée en lien avec la Communauté de Communes

Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Sonnac



PADD de la commune de Sonnac : Bourg



Pays des
VALS DE SAINTONGE

-  Secteur d'accueil de population
-  Prise en compte de la zone inondable
-  Zone Natura 2000 de la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac

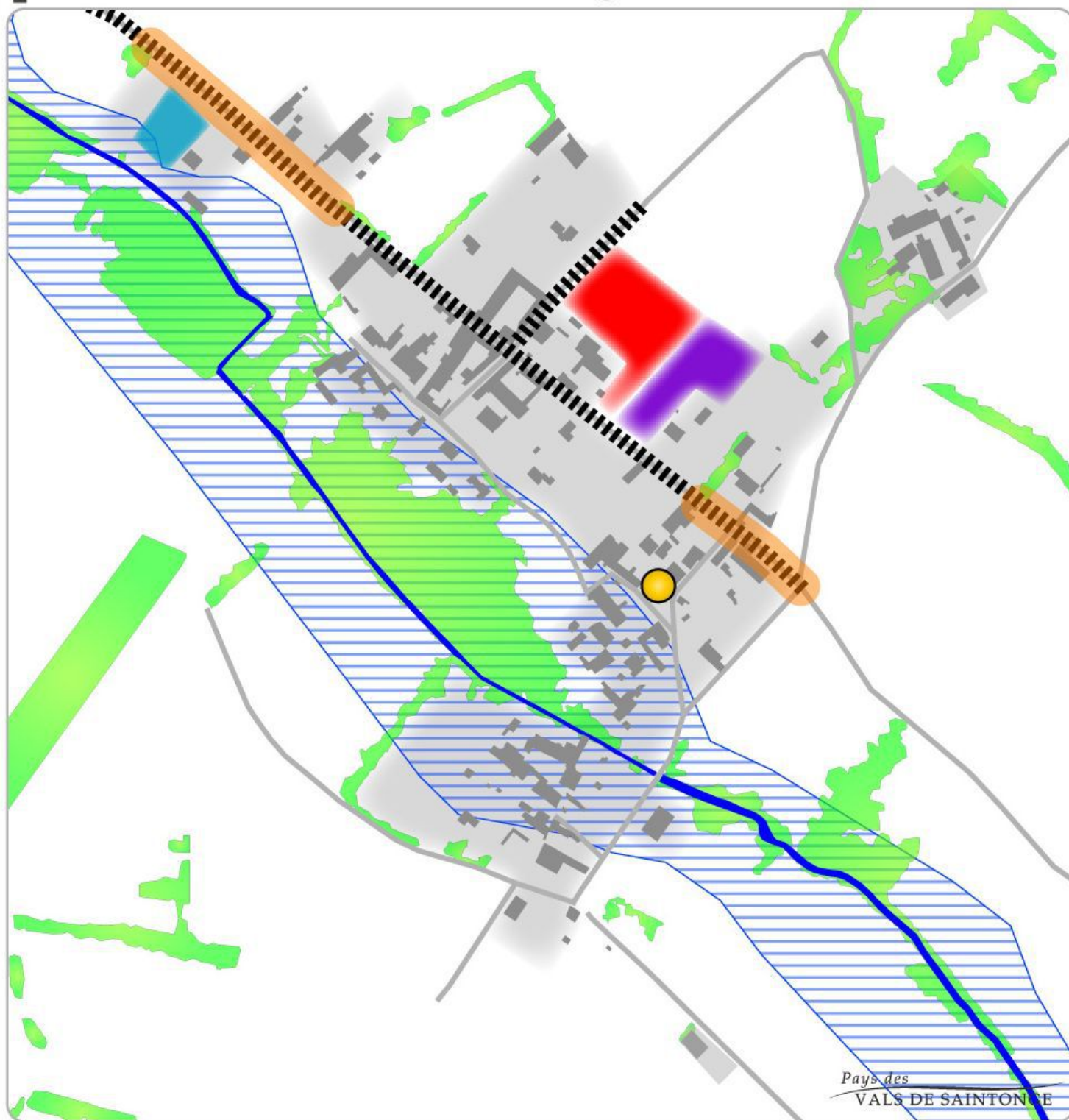
Déplacements et accessibilité

-  Sécuriser la traversée du bourg
-  Aménagement paysager et dispositifs de sécurité routière
-  Améliorer l'accessibilité des commerces de proximité

Valoriser et requalifier les équipements publics, services et commerces de proximité

-  Création d'une aire de repos et de pique-nique
-  Equipements publics à valoriser
-  Requalifier le pôle Ecole - Mairie
-  Préserver les abords paysagers de l'église
-  Ecole
-  Commerces de proximité
-  La Poste

PADD de la commune de Sonnac : Les Vignes



-  Réhabilitation de l'ancienne école en salle associative
-  Accueillir de nouvelles populations
-  Accompagner les porteurs de projets économiques

-  Sécuriser la traversée du bourg
-  Aménagement paysager et dispositifs de sécurité routière
-  Valoriser les espaces publics existants